



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2024 / 13

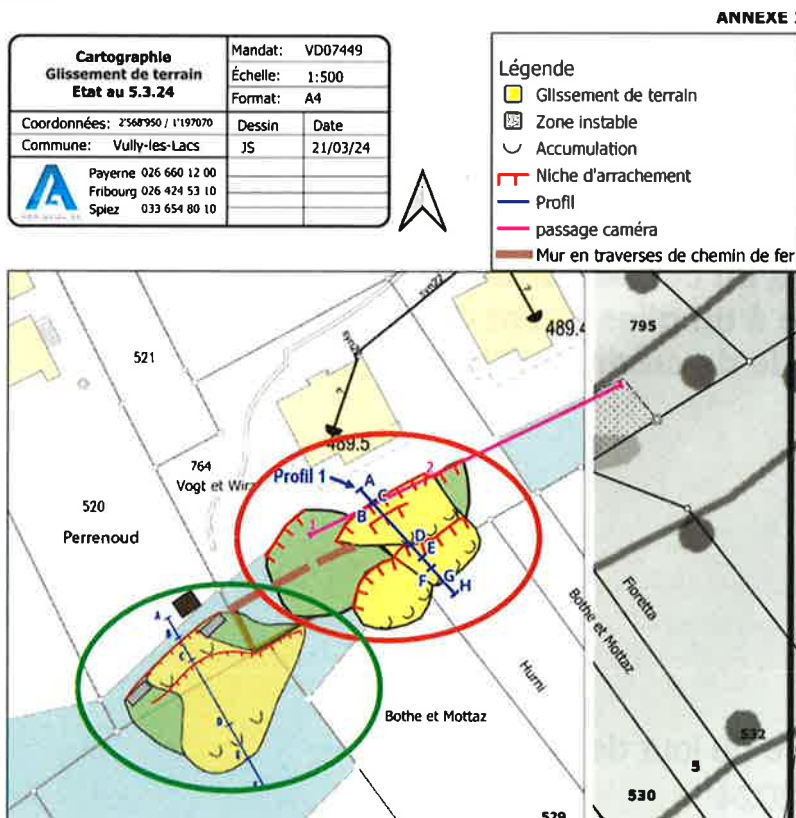
**Remplacement d'un collecteur d'eau usée endommagé
suite à un glissement de terrain,
demande de crédit de CHF 118'000.00**

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 24 septembre 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule :

Un glissement de terrain au-dessous de l'Impasse Blanchet-Daillères a endommagé une conduite d'eau usée qui sert de collecteur pour une grande partie du quartier des Cerisiers à Cotterd. La carte ci-dessous montre un glissement de terrain, entouré en rouge, qui a été constaté à mi-février 2024 et un glissement de terrain, entouré en vert, avait déjà eu lieu en 2007:

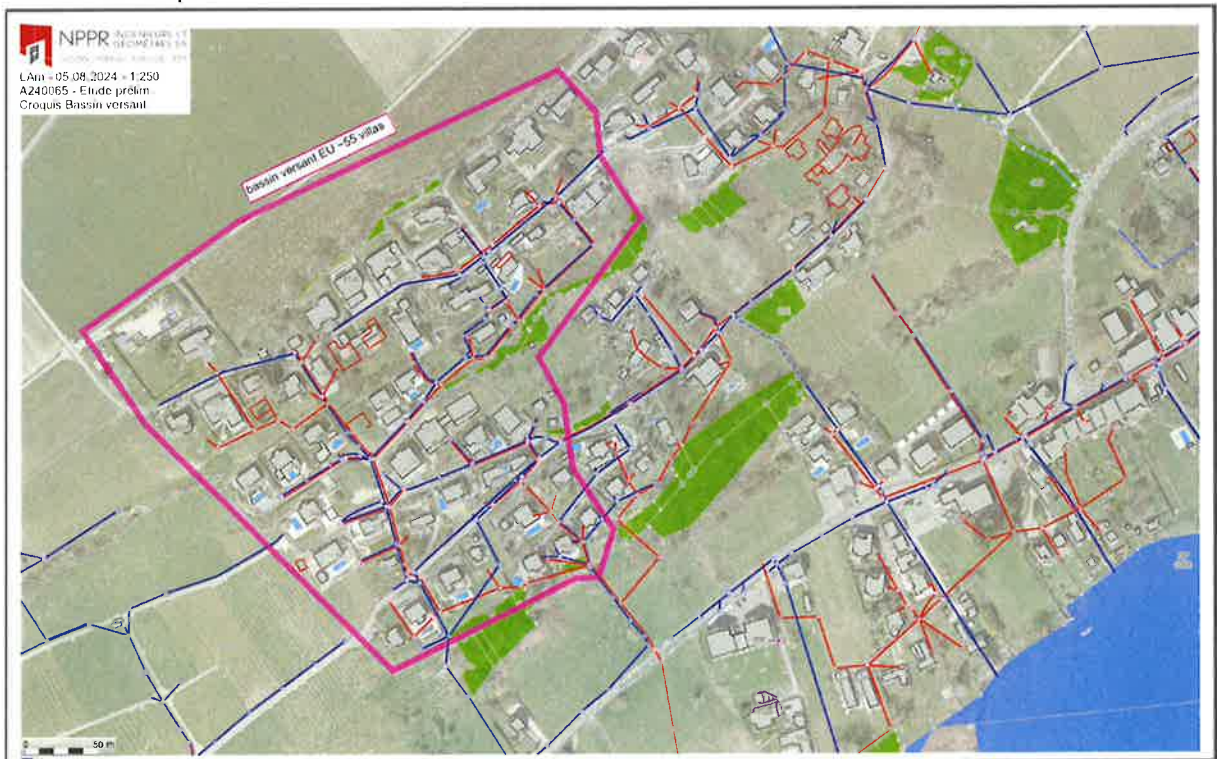


Des contrôles caméra effectués dans toutes les conduites de la zone ont mis en évidence une conduite d'eau usée déboîtée chez un privé et surtout un écrasement d'un collecteur d'eau usée communal :



5_a221340a-701a-4ddc-941b-662deba0df97_20240703_134247_503.jpg, 00:00:27, 0.30m
Canalisation déformée horizontalement, Déformation: 0% de 12 h. à 12 h.

Le collecteur fonctionne toujours grâce à la forte pente à cet endroit, mais s'il devait être bouché par des objets solides mis dans les toilettes, toute une zone, entourée en rose ci-dessous, serait privée d'évacuation d'eau usée avec une réparation urgente difficile à réaliser. Des matières fécales s'écouleraient en direction de la route Vallmand à travers les champs durant l'incident. Il faudrait probablement mettre en place des tuyaux flexibles posés à même le sol combiné avec une station de pompage portable à alimenter avec de l'électricité tirée à travers champs.



À la suite d'une analyse de la zone et des travaux de génie civil qui seront probablement entrepris par les propriétaires pour créer un mur de soutènement nécessaire pour stabiliser leur terrain, il a été décidé que la meilleure solution consiste à créer un nouveau collecteur d'eau usée qui évite la zone de danger, car des nouveaux glissements de terrains sont malheureusement attendus à moyen terme dans cette zone. Les travaux pourront être effectués indépendamment des travaux de reconstruction du terrain des propriétaires.

Descriptif :

Un avant-projet de détournement des EU du secteur a été effectué. Il prévoit de réaliser la partie amont par un tronçon dans le sens de la pente à l'aide d'un forage dirigé. Ceci permet de traverser la zone boisée sans la toucher et ainsi d'éviter des futurs glissements de terrain.

La partie aval est plus ou moins perpendiculaire à la pente et peut s'effectuer de manière conventionnelle. La transition entre les deux parties devra pouvoir réceptionner une forte vitesse dû à la pente du premier tronçon. Une canalisation en arc une chambre brise énergie le permet. Des travaux identiques ont déjà été entrepris un peu plus en direction de Vallamand arrivant dans la même chambre. Le tracé définitif n'est pas encore déterminé, mais il ressemblera à ceci :



Une estimation sommaire des coûts (+/- 30%), appelée crédit cadre, aboutit à un projet devisé à CHF 118'000.00 pour réaliser le remplacement de ce collecteur des eaux usées.

Désignation	Montant total (TVA comprise)
1. <u>Etude géotechnique et suivi</u>	fr. 5'000.00
2. <u>Contrôles caméra complémentaires</u>	fr. 4'000.00
3. <u>Réhabilitation de la canalisation</u>	fr. 8'000.00
4. <u>Travaux forestiers</u>	fr. 8'000.00
5. <u>Travaux de génie civil</u>	fr. 60'000.00
6. <u>Honoraires d'ingénieur (projet + exécution)</u>	fr. 22'000.00
7. <u>Divers et imprévus</u>	fr. 11'000.00
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TVA comprise)	fr. 118'000.00

Observations financières et financement :

Sous réserve d'acceptation par le Conseil communal, cette dépense sera amortie par un prélèvement par le fonds affecté à l'épuration. Aucune charge annuelle d'amortissement n'est donc à observer. La comptabilisation s'effectuera sous le chapitre 4610 et la charge de l'investissement sera résumée dans le récapitulatif des immobilisations (annexe aux comptes) sous la section 210'000, ouvrages de génie civil.

Conclusions :

Considérant les éléments exposés ci-dessus, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- Vu le préavis municipal No 2024 / 13,
- Oûi le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à poser un nouveau collecteur d'eau usée pour remplacer le collecteur du quartier des Cerisiers endommagé par un glissement de terrain ;
- De lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 118'000.00 ;
- De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- D'amortir cette dépense de CHF 118'000.00 en totalité par un prélèvement sur le fonds affecté à l'épuration 9280.460
- D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 27 août 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

Municipal délégué : M. Alain Bally